



## CONGRES CONSTITUTIF DU SNUTER

Gémenos - Bouches du Rhône  
Le 4 décembre 2015

### MOTION DE REVENDICATIONS

**Pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance des qualifications et la défense des services publics territoriaux.**

Personne ne peut contester aujourd'hui la dégradation de la situation sociale dans notre pays essentiellement due aux attaques contre les acquis sociaux. Dans une société en crise, avec un chômage massif, avec des besoins sociaux peu ou mal assurés, conforter la démocratie implique de lutter contre l'exclusion et la précarité à travers de réelles politiques sociales solidaires et re-distributives : du logement, de l'aménagement du territoire, de l'emploi, pour lutter contre les fractures sociales et les inégalités. Par exemple, notre pays compte plus de 5 millions de chômeurs, 6 millions de familles vivent avec les minimas sociaux, le taux de pauvreté s'élève à 23% chez les jeunes.

Pourtant la politique économique du gouvernement reste sur une même orientation « sociale-libérale ». La loi dite Macron en est un triste exemple. Il poursuit ainsi la libéralisation de l'économie et multiplie les cadeaux au MEDEF au nom de la compétitivité. Résultat : les salaires stagnent, le pouvoir d'achat régresse, le chômage augmente. C'est pourquoi nous devons continuer à contester les effets dévastateurs :

- du pacte de responsabilité
- de la loi MACRON
- du blocage des salaires
- de la remise en cause des droits sociaux

Dans la Fonction Publique, cette politique d'austérité se caractérise par le gel du point d'indice et une réduction drastique des moyens alloués aux services pour satisfaire les besoins des usagers. Cette politique est aussi une attaque contre les services publics territoriaux. En décidant de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, le gouvernement tente d'imposer aux Collectivités Locales une « RGPP à la sauce territoriale ». Cette volonté acharnée de réduire les déficits publics quels qu'en soient les coûts sociaux, s'illustre par une approche purement budgétaire et comptable sans tenir compte des besoins de la population et plonge ainsi des collectivités locales dans de grandes difficultés financières. Celles-ci n'ont alors d'autres choix que d'augmenter la pression fiscale entre autre sur les ménages ou de réduire les moyens dont elles disposent, parfois même les deux. Dans ce contexte de « cure budgétaire », il n'est pas rare de voir les personnels servir de variable d'ajustement : ce sont de véritables plans sociaux qui s'annoncent dans la FPT.

La loi NOTRe a pour objet la répartition des compétences entre collectivités. L'objectif politique poursuivi

est clair : réduire les dépenses publiques, affaiblir l'État, insérer les collectivités locales dans une logique de compétition. L'architecture proposée organise la concurrence entre et au sein des territoires, ce qui est d'autant plus grave que les engagements concernant la réforme de la fiscalité locale et la mise en place « d'une véritable péréquation » sont, eux, passés aux oubliettes. Le besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de définir un maillage permettant à la fois le développement des services publics et une certaine proximité, mais aussi résistant à la concurrence et aux clientélismes, aurait dû être l'axe fort d'une telle réforme. Permettre l'intervention des citoyens et des agents à leur juste place est aussi un enjeu à côté duquel la réforme est passée.

Comment comprendre sinon, les 11 milliards de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales programmées sur 2015-2017, alors que de nouvelles compétences ou missions (mises en place des nouveaux rythmes scolaires par exemple) leur sont confiées sans totale compensation de leurs coûts et sans que la fameuse « réforme fiscale » ne soit mise en chantier.

D'autant qu'à ces 11 milliards d'euros vient de s'ajouter un « effort supplémentaire » de 1,2 milliard d'euros demandé aux collectivités locales dans le cadre du programme de stabilité alors que le besoin de nouvelles solidarités entre territoires et citoyens nécessiterait des moyens supplémentaires et un développement des services publics de proximité.

Dans un tel contexte et à l'approche de l'ouverture des négociations dites « PPCR » annoncées à l'agenda social, le SNUTER revendique :

- ⇒ Le dégel de la valeur du point d'indice
- ⇒ L'attribution de 50 points d'indice pour tous les agents quel que soit leur statut comme mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2001
- ⇒ La reconnaissance des qualifications
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail
- ⇒ Le développement des services publics et l'augmentation des moyens nécessaires à leur fonctionnement
- ⇒ L'intégration des primes dans le salaire et récuse l'instauration de toute forme de prime au mérite
- ⇒ Un traitement minimum dans la Fonction Publique de 1700 euros net
- ⇒ Un avancement de grade avec des ratios à 100%
- ⇒ Le maintien de l'emploi public et le remplacement de tous les départs en retraite
- ⇒ La fin de toute forme de précarité dans la Fonction Publique Territoriale
- ⇒ Des recrutements statutaires pour garantir la professionnalisation et l'indépendance des agents
- ⇒ Le retour de l'âge légal du départ à la retraite à 60 ans, le maintien du régime par répartition et le départ anticipé à taux plein pour les métiers pénibles
- ⇒ Le respect et l'application de la réglementation relative à la médecine professionnelle
- ⇒ L'accès à la formation pour l'ensemble des personnels comme un Droit fondamental à la fois d'évolution personnelle et professionnelle des agents, mais aussi d'adaptation concertée et d'évolution du service public
- ⇒ Un haut niveau de prestations d'actions sociales obligatoires pour tous les agents quelle que soit la collectivité
- ⇒ L'abrogation des dispositions réglementaires qui annulent l'avancement d'échelon à l'avancement minimum
- ⇒ L'annulation du protocole AGIR ARRCO portant abattement de 10% du montant des retraites complémentaires